

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, maire.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA
Valérie MAUGARD a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Thierry CLAVEL
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline, COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Au cours de la séance, les délibérations suivantes ont été examinées :

1. Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal	Adoptée à l'unanimité
2. Approbation du rapport n°5 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes	Adoptée à l'unanimité
3. Fixation des tarifs du terrain nu dans les cimetières	Adoptée à l'unanimité
4. Remboursement de frais de mission : participation d'une conseillère municipale à l'assemblée générale de l'association Ville et Métiers d'Art	Adoptée à l'unanimité
5. Appel à projet ACTEE / Appel à projet Chêne saison 3 – FNCCR	Adoptée à l'unanimité
6. Admissions en non-valeur – budget principal	Adoptée à l'unanimité
7. Indemnité de gardiennage des églises communales pour 2024	Adoptée à l'unanimité

8. Création de postes et modification du tableau des effectifs titulaires	Adoptée à l'unanimité
9. Conclusion d'un contrat d'apprentissage au service espaces verts	Adoptée à l'unanimité
10. Aide au loyer commercial pour les artisans d'art	Adoptée à l'unanimité
11. Fourniture et pose de matériel d'éclairage public pour la période 2024-2026 – attribution de l'accord cadre multi attributaires à marchés subséquents	Adoptée à l'unanimité
12. Travaux d'extension du cimetière au lieu-dit Fériol – avenant n° 1 au lot n° 2	Adoptée à l'unanimité
13. Choix du mode de gestion pour l'exploitation du cinéma municipal Ciné-Get	Adoptée à l'unanimité
14. Demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique »	Adoptée à l'unanimité
15. Convention-cadre de réservation de logements et de gestion en flux entre la Ville de Revel et les bailleurs sociaux en Haute-Garonne	Adoptée à l'unanimité
16. Approbation du règlement de voirie communal	Adoptée à l'unanimité
17. Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale	Adoptée à l'unanimité
18. Dénomination des cimetières sur la commune	Adoptée à l'unanimité
19. Dénomination de voies des lotissements « Le Clos de la Farguette » et « La prairie verte »	Adoptée à l'unanimité
20. Convention de partenariat avec Neosilver pour la Maison Sport Santé	Adoptée à l'unanimité
21. Avenant n° 1 à la convention d'occupation et de refacturation des charges entre la commune et la communauté de communes Aux sources du Canal du Midi pour l'occupation de locaux au 11 rue Jean Moulin par l'Agence Attractivité et Tourisme (AAT)	Adoptée à l'unanimité
22. Rapport annuel du délégataire de service public pour l'exploitation du cinéma municipal Ciné Get – année 2023	Le conseil municipal a pris acte
23. Subvention pour contrainte de service public à la société Véo Cinémas relative à l'exercice 2023	Adoptée à l'unanimité
24. Rapport d'activités de la société publique locale Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie (SPL ARAC) – année 2023	Le conseil municipal a pris acte